

Gare au façadisme!

Conseil des monuments et sites du Québec

Number 75, Winter 1998

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/17057ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Conseil des monuments et sites du Québec (1998). Gare au façadisme!
Continuité, (75), 56–58.



GARE AU FAÇADISME!

Marier l'ancien et le nouveau, c'est beaucoup plus qu'intégrer une façade de vieilles pierres à une construction nouvelle. Encore trop de ces coquilles vides se font passer pour des témoins de notre héritage culturel du bâti.

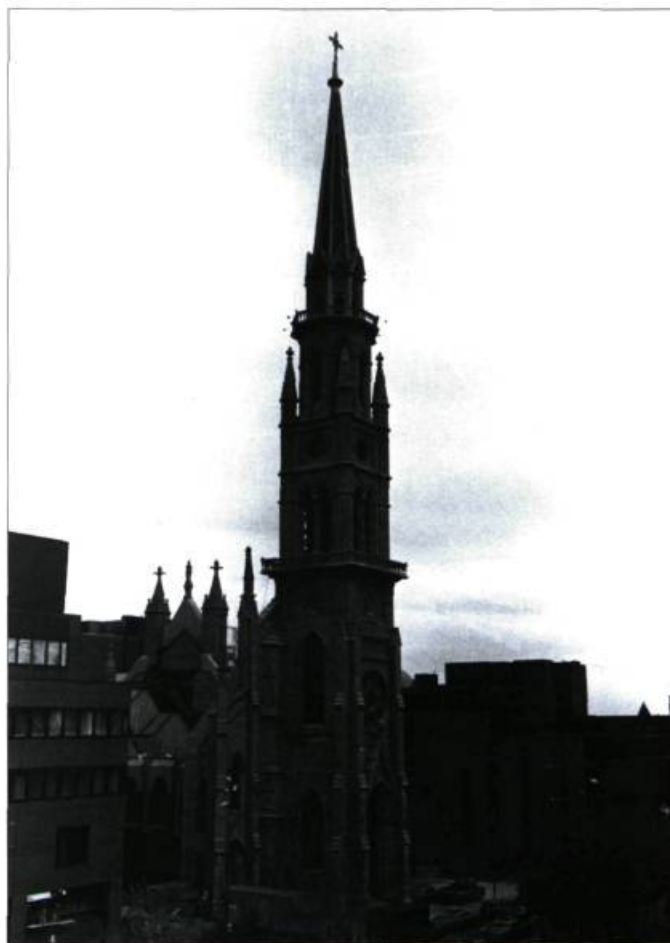
Un citoyen attentif peut observer dans nos villes et dans nos villages la persistance d'une pratique architecturale qui, sous prétexte de les conserver, dénature l'intégrité de nos biens patrimoniaux. Des façades anciennes parent de nouvelles constructions, prétendant témoigner de la culture du bâti. Elles constituent plutôt des coquilles vides, voire une façade dépourvue du bâtiment et de tous les systèmes qui ont conditionné sa forme et sa composition. Bien que ce procédé ait été souvent dénoncé dans la littérature sur le patrimoine bâti, la question du façadisme dans l'intégration architecturale se pose plus que jamais.

En 1995, la Ville de Québec annonçait le projet de construction, dans le terrain vague appelé «l'espace Saint-Roch», d'un bâtiment devant abriter l'École nationale d'administration publique (ENAP). Le projet a fait l'objet d'un concours architectural. Le programme, mis sur pied par l'ENAP, comportait un guide d'implantation et des critères de design soigneusement élaborés après consultation publique. Ce document incluait dans le projet la conservation et la restauration de l'édifice de la banque Toronto Dominion (505, boulevard Charest Est) qui devait être intégré

dans le bâtiment de l'ENAP: «[...] ce bâtiment devra être conservé et ses trois façades de pierre soigneusement restaurées dans le respect de leur style, de leurs matériaux d'origine et de leurs détails de construction. L'entrée d'angle à l'intersection du boulevard Charest et de la rue de l'Église devra être utilisée comme entrée secondaire au bâtiment et ses marches circulaires en granit devront être conservées.»

Tous les participants ont respecté les exigences du concours. Les architectes ont d'ailleurs dû composer avec des données complexes pour élaborer des solutions qui permettent de conserver le vieux bâtiment. Or, cet automne, la réalisation était à peine commencée que l'on découvrait la banque démolie, le promoteur prétextant qu'il est moins coûteux et moins dangereux de démanteler l'édifice pendant les travaux et de n'en reconstruire que les façades en les intégrant dans le nouvel édifice de l'ENAP.

Cette façon de faire va à l'encontre des prescriptions imposées par le guide. Seuls les parements extérieurs seront reconstruits, le bâtiment comme tel et sa logique organisationnelle sont définitivement perdus. Le Conseil



L'église Saint-Jacques dans le bâtiment de l'UQAM.

Photo: Archives de l'UQAM

des monuments et sites du Québec a toujours insisté sur le fait que la conservation d'un bâtiment implique le respect de l'édifice dans toutes ses composantes, autant intérieures qu'extérieures et ne peut se résumer au remontage des pierres de façade. Le cas de l'ancienne banque Toronto Dominion est un exemple flagrant de ce déplorable façadisme architectural qui relève du collage d'images plutôt que de l'intégration d'un édifice dans une construction nouvelle.

Cette démolition au cœur de Saint-Roch met en évidence la nécessité de se pencher sur le délicat procédé d'intégration architecturale du bâti ancien à un bâtiment contemporain.

Elle attire aussi l'attention sur l'importance de déterminer la valeur réelle des bâtiments à conserver, en considérant la problématique de leur réutilisation ou de leur recyclage. Plusieurs réalisations du même style nous démontrent le peu de cas qu'on fait d'une restauration véritablement complète des vieux édifices. La facilité avec laquelle on abat les édifices à problèmes pour les remonter en façades témoigne d'une insouciance grave quant à la valeur architecturale des bâtiments d'époque.

L'intégration de la façade de l'église Saint-Jacques dans le bâtiment de l'UQAM avait déjà suscité d'âpres discussions, et après la controverse soulevée par l'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal, l'on aurait pu croire

que le façadisme disparaîtrait du paysage bâti québécois. Mais non. Lors de l'érection du Musée de la civilisation à Québec, on n'a pas jugé bon d'intégrer la maison Estèbe à l'ensemble du bâtiment avec toutes ses composantes intérieures. On a gommé au passage les magnifiques boiseries françaises qui paraient les pièces. Le projet fini présente une maison Estèbe qui n'est plus qu'une coquille vidée de son contenu structurant.

Dans le même ordre d'idée, l'octroi récent, par la Commission d'urbanisme et de conservation de la Ville de Québec, d'un prix d'intégration architecturale à l'ancienne caserne Dalhousie soulève de sérieuses questions sur les critères utilisés pour décider du mérite d'une intervention dans un milieu historique. On se rappellera qu'un des architectes responsables de ce projet avait expliqué l'approche adoptée en se faisant l'apôtre du façadisme sur les ondes de la télévision.

De fait, le corps avant de la caserne a été restauré avec soin, et on lui a conservé ses qualités remarquables. Toutefois, le corps de bâti arrière remplaçant l'ancien volume de la caserne témoigne d'un mépris total pour les principes fondamentaux d'intégration architecturale dans un contexte urbain ancien. On ne peut que se réjouir du fait que la façade ait échappé au concept « boîte noire », selon une approche qui témoigne d'une adhésion retardataire aux doctrines du Mouvement moderne. Et cela, au moment même où la majorité des architectes se montrent conscients de la nécessité de tenir compte du contexte et de respecter l'identité du milieu. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'un prix d'intégration architecturale est accordé à un projet pour les seules qualités d'image, sans que le traitement soit le moins cohérent avec les autres composantes spatiales et constructives du bâtiment. Considérant le cas

précis de la banque Toronto Dominion et ceux des autres exemples cités, la Commission d'urbanisme serait bien inspirée de procéder à une révision de ses critères. Un bâtiment doit être appréhendé non comme une image mais comme une composante du tissu urbain. Il nous faut apprendre à évaluer les édifices pour leur apport à la qualité globale du cadre bâti et des espaces publics.

La Ville de Québec devra également faire la lumière sur le processus de décisions qui a mené à la démolition de l'ancienne banque du boulevard Charest. Ce n'est qu'en identifiant les lacunes des processus d'encadrement et en adoptant des mesures de contrôle qu'on évitera de se retrouver à nouveau dans de telles situations. Les erreurs qui continuent de se produire dans notre milieu après qu'elles ont été dénoncées partout ailleurs achèvent de nous convaincre de la nécessité urgente que le Québec se donne enfin une



L'ancienne caserne Dalhousie, aujourd'hui le centre de production multimédia Ex-Machina.

Photo : Chantal Gagnon, Ville de Québec

politique du patrimoine. Enfin, la Ville de Québec, qui possède son statut de Ville du patrimoine mondial, devrait adopter des processus décisionnels appuyés sur des bases théoriques fermes et résultant de la synthèse des connaissances en matière de conservation architecturale et urbaine.

L'église Notre-Dame-du-Chemin menacée de démolition

Fermée depuis le 31 décembre 1996, l'église Notre-Dame-du-Chemin fait actuellement l'objet d'un débat intense à Québec. Le conseil de fabrique projette de vendre l'église et le terrain pour la somme de un dollar en contrepartie de sa démolition et de la construction d'un centre communautaire et de 84 condos. Le Conseil de fabrique a procédé déjà au démantèlement de l'intérieur de l'église, et les cloches ont été enlevées.

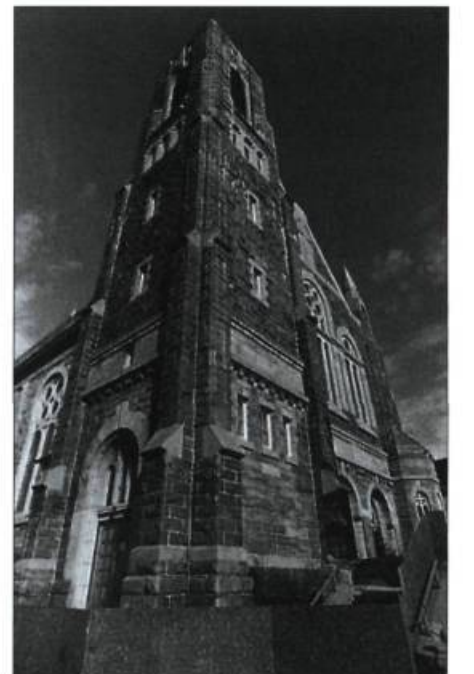
Le Conseil des monuments et sites du Québec estime que la reconversion d'un édifice est toujours préférable à sa démolition. Il n'est pas rare que les bâtiments spécialisés changent

de vocation – et même plusieurs fois – au cours de leur vie utile. Il s'agit de leur trouver une vocation nouvelle qui soit appropriée à leurs caractéristiques spatiales, constructives et stylistiques. Bien entendu, il est beaucoup plus facile de trouver un nouvel usage pour un bâtiment dont la structure spatiale est cloisonnée que pour ceux qui sont composés d'une vaste cellule. Dans le cas des églises, d'ailleurs, ce problème est encore plus complexe : leur forme exprime fortement les fonctions monumentales, publiques et religieuses de l'édifice. Ces difficultés étant reconnues, on devrait d'autant plus

éviter d'agir avec précipitation dans ce dossier. Il ne s'agit toutefois pas de préconiser la conservation à tout prix. Le Conseil est d'avis qu'il vaut mieux démolir une église que de tenter de réutiliser son enveloppe pour abriter des fonctions incongrues, notamment des logements. Le CMSQ continue à suivre le dossier de près.

L'église Notre-Dame-du-Chemin, à Québec.

Photo : Renée Méthot, Centre de production multimédia, Université Laval



Le Synode du Diocèse de Montréal

Après les consultations publiques du printemps 1996, la deuxième étape du Synode consiste en la formation d'équipes de réflexion sur un des thèmes retenus par les autorités du Synode. Par le biais de trois représentants du Comité APP-Région Ouest, le Conseil des

monuments et sites du Québec a participé à cet exercice l'automne dernier par la formation d'une équipe composée d'intervenants en patrimoine et de représentants de l'Église. Le sujet de discussion portait sur l'avenir des églises. Quatre recommandations ont émergé

des discussions: un inventaire selon une approche multidisciplinaire est nécessaire pour permettre la hiérarchisation des églises à conserver; un plan de communication doit permettre de sensibiliser l'opinion publique aux changements nécessaires; des scénarios devraient être

préparés pour assister la population; l'Église de Montréal devrait également innover en matière de financement. Le CMSQ s'assurera d'être au rendez-vous pour la suite du Synode.

Le moulin Patton de Montmagny est sauvé

Le Conseil des monuments et sites du Québec est très heureux de l'annonce d'un projet de maison communautaire dans les murs du moulin Patton de Montmagny. L'organisation instigatrice du projet, la Corporation de développement communautaire de Montmagny-L'Islet, répond ainsi au besoin d'espace de ses organismes membres. Un protocole d'entente entre la Corporation et le propriétaire, Gestion Roland Longchamps et fils inc., prévoit la location du bâtiment à partir de mars 1998. Cinq organismes ont déjà manifesté l'intention d'y installer leur locaux. La Corporation de développement communautaire pourra exercer une option d'achat avant le 1^{er} mai 1999.

Formant avec le manoir des Érables un ensemble architectural fort intéressant, le moulin fut construit au milieu du XIX^e siècle par le seigneur William Randall Patton sur l'emplacement du premier moulin érigé

en 1733. Il est devenu rapidement la meunerie la plus productive de la côte du Sud. La décision de la Corporation de développement communautaire de louer le moulin Patton sauve le bâtiment de la démolition et

constitue un premier pas vers sa mise en valeur.

Le projet de maison communautaire est avant tout issu du milieu. Il nécessitera d'ailleurs un appui majeur des partenaires pour que sa viabilité soit assurée. La Ville de Montmagny, les ministères concernés ainsi que le secteur privé doivent être partie prenante de la préservation du moulin. La concertation doit être à l'ordre du jour. La Corporation a pu jusqu'à maintenant bénéficier de l'expertise du Conseil des monuments et sites pour la planification du projet. Le CMSQ l'assure de son appui et de sa collaboration dans la poursuite du dossier.

Le moulin Patton.
Photo: M. Gaumond



Qu'advient-il du Château Dufresne ?

Le Musée des arts décoratifs de Montréal a quitté l'été dernier ses locaux aménagés dans le Château Dufresne pour déménager ses pénates non loin du Musée des beaux-arts. La Ville de Montréal cherche une nouvelle vocation pour le Château, un édifice classé monument historique. Depuis plus d'un an, en collaboration avec le Cégep Maisonneuve et Tourisme Hochelaga-Maisonneuve, l'Atelier d'histoire d'Hochelaga-Maisonneuve travaille à l'élaboration d'un projet

de mise en valeur de l'ancienne résidence de Marius et Oscar Dufresne, construite entre 1915 et 1918. Le Comité APP, qui a suivi de près le déroulement de ce dossier, a donné son appui à leur proposition en raison des usages envisagés pour la réhabilitation de la maison. En effet, l'Atelier souhaite d'abord rendre de nouveau accessible les lieux par l'animation du site en plus d'assurer l'intégrité des intérieurs en y conservant le mobilier d'origine.

Comité Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

MEMBRES OUEST DU QUÉBEC
Diane Archambault-Malouin, historienne de l'art; Jean Belisle, historien de l'art; Denise Caron, historienne; Denis Couillard de l'Espinay, ingénieur; Jacqueline Hallé, historienne; Nathalie Sénécal, historienne de l'architecture; Clément Locat, ingénieur.

MEMBRES EST DU QUÉBEC
Daniel Arsenaault, archéologue; Clermont Bourget, urbaniste; Jocelyne Cloutier, citoyenne; Bernard S. Gagné, architecte; France Gagnon Pratte, historienne de l'architecture; Pierre Larochelle, professeur en architecture;

Michel Lessard, historien; Magella Paradis, muséologue; Louis Gagnon, historien de l'art.

POUR INFORMATION :
Hélène Léveillé, agente de liaison Comité APP, région de l'Ouest du Québec.
Tél.: (514) 270-8645
télé.: (515) 270-8355
Nancy Vaillancourt, agente de liaison Comité APP, région de l'Est du Québec : 82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6. Tél.: (418) 647-4347 ou 1 800 494-4347
télé.: (418) 647-6483
cmsq@megaquebec.com